## Conseil Municipal du 22 décembre 2016

<u>Question écrite de Rose Marie Cardona</u> sur la décision de gestion N° 16-406 du 14/10/16 : Combien va coûter le chantier de désamiantage, déconstruction, dépollution des Anciens Jardins Ouvriers rue Persil ?

<u>Réponse de julien Sanchez</u>: (Transcription de l'enregistrement fait par RPB en l'absence de compte rendu officiel))

« Concernant cette question, je rappelle les faits parce que, là aussi, vos amis, très régulièrement -Je leur fais coucou parce que je pense que je vais passer sans doute sur internet. Bonjour- nous disent souvent n'importe quoi! Parfois par incompétence, parfois par malhonnêteté -Bon ça arrive la nature humaine est ainsi faite- et voudraient faire porter à la municipalité la responsabilité d'un cout de désamiantage, de déconstruction et de dépollution des anciens jardins ouvriers rue Persil.

Je rappelle les faits : Depuis de très nombreuses années il a des jardins ouvriers avec cabanons contenant de l'amiante qui ont été installés sans droits ni titres.

C'est-à-dire qu'il n'y avait pas de bail, il n'y avait rien, Il n'y avait pas de beaux en cours quand on est arrivés quand on a été élus, ils étaient installés sur ce secteur.

Donc il y avait là des cabanons contenant de l'amiante sur des terrains municipaux, appartenant à la Mairie. C'est-à-dire que les anciens maires avaient laissé des cabanons amiantés sur des terrains, propriétés communales, comme ça, sans droits ni titres, on laisse ça, c'est la fête, voilà, on laisse ça comme ça, normal, pas de soucis.

Et aujourd'hui, nous qui voulons reprendre possession de ces terrains qui appartiennent à la ville et ou effectivement on souhaite mettre des choses en règle, mettre un terme à la situation et reprendre pleine possession de nos terrains, parce que c'est quand même à nous et c'est sur l'emprise de sud canal, et bien forcément il y a lieu de dépolluer le site dans le cadre du projet sud canal.

Ça aurait été le cas pour tout projet qui aurait eu lieu sur ce site. S'il y a de l'amiante partout et qu'il y a des cabanons amiantés il est évident qu'il faut désamianter. On ne va pas construire des bâtiments sur un terrain qui contient de l'amiante. C'est logique. Il y a un moment où il faut être logique. Donc aujourd'hui on veut nous faire porter la responsabilité de ça.

Bon écoutez, ce n'est pas grave, on nous a fait porter beaucoup d'autres responsabilités, on nous dit tout et n'importe quoi. Il faut juste faire attention quand même à la limite qu'est la ligne rouge. Vous savez la ligne rouge c'est la ligne pénale ? C'est-à-dire qu'a un moment ça constitue une diffamation et puis ça constitue aussi la propagation de fausses

**nouvelles.** Donc attention quand même pour ceux qui disent tout ça et qui continuent à dire des choses qui sont limites. Voyez, il y a une personne, par exemple, que nous avons poursuivi, qui est poursuivi par l'ensemble de la police municipale pour des propos qui ont franchis la ligne. Et bien là, attention à la ligne, là aussi!

Donc là, il s'agit de signer le désamiantage, la dépollution et la déconstruction des anciens jardins ouvriers de Beaucaire. Il y ceux qui veulent laisser l'amiante sur le terrain, voilà, une partie de l'opposition. Ils nous expliqueront comment ils font un quartier sur un terrain amianté, c'est bien c'est..., je ne sais pas comment ils font, enfin c'est bien.

Il y ceux qui considèrent qu'il faut peut-être y aller la nuit et tout enlever la nuit avec une lampe torche. Bon ça, ça peut être une solution aussi.

Et puis il y a ceux qui comme nous sont légalistes et qui missionnent une entreprise pour désamianter.

Alors le désamiantage sur un site qui est aussi grand et aussi important c'est sûr que ça ne coute pas 10€. Pour tous ceux qui ont désamianté leur maison ou un bâtiment ou une entreprise ou quoi que ce soit, on sait très bien que ça a un cout.

Donc là, effectivement, <u>c'est une fortune mais c'est du, encore une fois, aux précédentes</u> <u>municipalités qui ont laissé s'installer des jardins ouvriers avec des cabanons comprenant de l'amiante,</u> sans droits ni titres, sur ce secteur propriété communale.

Donc le coût, il est très transparent, il est affiché en bas de la mairie, donc vous pouvez le consulter, il n'y a rien qui est caché, tout est très clair. Il y a une décision qui a été signée le 2 février, transmise en préfecture le 9 février et qui nous indique -lecture de la décision-.

Donc voilà, si certains veulent en faire la publicité et faire la publicité de l'entreprise BUESA, elle sera sans doute très contente ? Ça lui apportera peut-être des clients ? C'est une entreprise du territoire, du secteur et du département mais pour le reste, ceux qui veulent essayer de faire porter les responsabilités à la municipalité actuelle qui n'est là que depuis 3 ans alors que ces tôles amiantées et ces bâtiments amiantés, et cætera , sont là depuis des années, ils peuvent essayer de faire avaler ça à leurs amis politiques mais ils ne feront pas avaler ça à la population qui ne les suivra pas sur ce terrain parce que la population elle voit effectivement que c'était sans droits ni titres , qu'il y avait une situation illégale qui perdurait , que **nous on met les choses dans les règles**, qu'on lance un projet qui depuis 20 ans est en attente – c'est le projet sud canal- et la population elle voit effectivement qu'on fait avancer les choses, là ou d'autres essayent toujours de ralentir , essayent toujours de jouer sur les peurs. Nous nous ne jouons pas sur les peurs et au contraire nous agissons et nous lançons ces travaux de désamiantage parce qu'il faut bien désamianter. On ne va pas y mettre des immeubles au milieu de ces cabanons. Voilà, c'est logique et si ça permet à certains de mettre ça sur internet -Coucou- et puis écoutez, on assume les erreurs de nos prédécesseurs »